

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2022-179

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION
DU CENTRE YVES MONTAND**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2020-099 du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2020 donnant délégation au Maire pour « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n°2022-038 du 14 mars 2022 arrêtant le budget primitif de la Commune et les délibérations modificatives du budget subséquentes ;

Vu la décision n°2022-085 du 14/06/2022 portant passation d'un marché public de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Centre Yves Montand ;

Vu le rapport d'analyse des offres et la notification faite aux candidats du rejet de leur offre en date du 08/12/2022 ;

Vu la publication d'un avis d'intention de conclure le marché en date du 09/12/2022 ;

Considérant l'achèvement de la procédure et l'expiration du délai de suspension de 11 jours ;

DECIDONS :

Article 1^{er} – D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée ouverte, pour la rénovation et l'extension du Centre Yves Montand au montant de l'offre retenue de 193 000 € HT, au groupement d'entreprises conjoint, solidaire, représenté par son mandataire l'EIRL ATELIER VINCENT FRANQUET, ayant son siège 7 rue Carnot 60300 SENLIS (Siret 799 413 406 000 23) et composé des membres suivants :

- LGI STRUCTURE CONCEPT, SAS, siège social sis 15 Avenue Archimède ZAC du bois de la Chocque 02100 SAINT QUENTIN (794 963 520 00026) ;
- DIATECHNIE SAS, siège social sis 37 Quai du Clos des Roses 60200 COMPIEGNE (Siret 331 604 470 000 46) ;
- LD PILOTAGE, SARL, siège social sis 395 bis rue de Paris 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT (Siret 508 450 210 000 28).

Article 2 – Précisons que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Article 3 – Disons que la présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

Article 4 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 21 décembre 2022

Jean-Guy, LETOFFE
Maire